

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JUIN 2014

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Daniel CHRISTEL, Jean BEAUVICHE, Gilbert BÉNAS, Frédéric BOURNE, Odile DALIA, Richard DRILLIEN, Marie-Édith GROISON, Thomas LAGRANGE, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Nicole LEFEUVRE, Blaise NOIREAU, Julie PELLETIER, Sylvie WATTEBLED.

Absents excusés : Madame Aude NOEL, Monsieur Éric DAVANTURE qui a donné procuration à Monsieur Daniel CHRISTEL.

Secrétaire de séance élue : Madame Julie PELLETIER.

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte-rendu.

1- Attribution de subventions 2014 aux associations et organismes de droit privé :

Monsieur Thomas LAGRANGE, adjoint au Maire délégué à la vie associative, propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention aux associations et organismes de droit privé pour l'année 2014.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de verser une subvention aux associations et organismes suivants pour l'année 2014 :

Harmonie de Givry (fanfare)	220 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Givry	150 €
PEP 71	100 €
CIFA Mercurey	120 €
DDEN Délégation Départementale de l'Education Nationale	100 €
CFA Autun BTP	120 €
Amicale des donneurs de sang de Givry et ses environs	100 €
Amicale de la chasse Granges Saint-Désert Rosey	150 €
Loisirs Handicap Amitiés	100 €

2- Approbation de l'Avant-Projet Sommaire pour l'aménagement de la place de l'église et du parvis de la mairie :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Avant-projet Sommaire (APS) pour l'aménagement de la place de l'église et du parvis de la mairie élaboré par Monsieur Philippe GUILLOUX cabinet BYG ARCHITECTE dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé le 24 février 2006, modifié par avenant n°1 du 30 septembre 2008 puis par avenant n°2 du 7 juin 2012.

Ce projet est issu de la réflexion engendrée par l'étude préalable à la décision réalisée dans le cadre de l'opération Village Avenir. Il s'agit principalement :

- de sécuriser l'accès piéton, routier et cycliste aux établissements publics (église, mairie, école, bibliothèque, cyberspace, square Jean Terrillon, terrain multisports, théâtre de verdure, centre de loisirs et future médiathèque qui sera installée dans le bâtiment de l'ancienne cure)
- création d'un plateau surélevé pour traverser la départementale notamment.

- de mettre en cohérence le plan de circulation et le parcage des véhicules (vitesse excessive, stationnement anarchique, nombre de places de stationnement insuffisant, emplacements non matérialisés et non adaptés à l'usage des utilisateurs)
- voies en sens unique, vitesse limitée à 30 km/heure, création de 29 places de stationnement, d'un arrêt minute
- d'aménager et mettre en conformité l'accès des personnes handicapées et à mobilité réduite aux bâtiments et espaces publics
- création de deux places de stationnement réservées, adaptation des entrées et voies de passages
- de mettre en valeur la place principale de la commune, véritable carrefour de circulation pour les piétons, cyclistes et usagers de la route, qu'ils soient habitants de la commune, touristes ou randonneurs
- valorisation de l'église fortifiée Saint Isidore, organisation du point de départ des balades vertes, intégration d'un projet de circuit signalétique du patrimoine touristique de la commune

Monsieur le Maire soumet cet avant-projet sommaire à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la place de l'église et du parvis de la mairie
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3- Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la place de l'église et du parvis de la mairie :

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération n°2 du 5 juin 2014, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la place de l'église et du parvis de la mairie.

À ce stade le coût de réalisation de cette opération est estimé à environ 380 000 € HT pour les travaux, et 30 400 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un coût total de l'ordre de 410 400 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre des aménagements de sécurité et accessibilité des espaces publics.

La participation de l'État peut atteindre 30% de subvention sur un plafond de 300000 € HT d'investissement, soit une aide financière maximale de 90 000 €.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les grandes lignes de l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour l'aménagement de la place de l'église et du parvis de la mairie élaboré par Monsieur Philippe GUILLOUX cabinet BYG ARCHITECTE dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé le 24 février 2006, modifié par avenant n°1 du 30 septembre 2008 puis par avenant n°2 du 7 juin 2012.

- Mise en sécurité des accès piéton, routier et cycliste aux établissements et espaces publics ;
- Mise en cohérence du plan de circulation et du parcage des véhicules ;
- Aménagement et mise en conformité de l'accès des personnes handicapées et à mobilité réduite aux bâtiments et espaces publics ;
- Mise en valeur de la place principale de la commune, véritable carrefour de circulation pour les piétons, cyclistes et usagers de la route, qu'ils soient habitants de la commune, touristes ou randonneurs :

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **CONFIRME** l'approbation de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la place de l'église et du parvis de la mairie
- **ACCEPTE** le montant des travaux de l'ordre de 380 000 € HT et le coût de maîtrise d'œuvre estimé à 30 400 € HT
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans le cadre des aménagements de sécurité et accessibilité des espaces publics.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention DETR 90 000 €
 - Subvention PIIC (Conseil général) 14 000 €
 - Emprunts 200 000 €
 - Autofinancement 106 400 €
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2014
- **DIT** que l'opération sera engagée au 4^{ème} trimestre 2014
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4- Choix du Maître d'œuvre pour la création d'une médiathèque dans le bâtiment de l'ancienne cure :

Exposé de Monsieur le Maire : Par délibération du conseil municipal du 24 avril 2014, la municipalité s'est engagée à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une médiathèque dans le bâtiment de l'ancienne cure.

Il présente au conseil municipal le Procès Verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2014 pour l'ouverture des enveloppes de candidatures et rend compte de l'audition par cette même commission le 2 juin 2014 des 4 candidats retenus pour cette opération.

Celle-ci propose de retenir la société ARCAD'26 sise à LOUHANS et représentée par LAURENT VALLAS, architecte, pour un montant d'honoraires estimé à 24 010 € HT soit 28 212 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'une médiathèque dans le bâtiment de l'ancienne cure à la société ARCAD'26 sise 26 GRANDE RUE à LOUHANS (71500) et représentée par M LAURENT VALLAS, architecte DPLG.
- **ACCEPTE** le montant des honoraires estimé à 24 010,00 € HT, soit 28 212,00 € TTC
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2014
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5-Désignation des membres de la commission des impôts directs :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il revient à la municipalité de dresser une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants, à partir de laquelle Monsieur le Préfet nommera les 6 titulaires et les 6 suppléants devant former la commission des impôts directs pour la durée du mandat.

Parmi les contribuables proposés, un titulaire et un suppléant doivent résider en dehors de la commune mais payer un impôt dans la commune (TF, TH, ou CFE) tout comme les autres membres. Tous doivent être français ou ressortissant d'un état membre de la CEE, avoir au moins 25 ans, jouir de ses droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose à Monsieur le Préfet la liste suivante :

MEMBRES TITULAIRES		
	Nom et Prénom	Adresse
1	HENRY Jean-Paul	Impasse de la Grange d'Arrey 71390 St-Désert
2	MUSY Anthony	83 Avenue de Bourgogne 71390 St-Désert
3	BERTHAULT Alain	Désert 71390 Moroges
4	FREAUX Jean-Louis	5 Rue de Nesvres 71390 St-Désert
5	LEBEAU Marie-Pierre	27 Rue de la Messe 71390 St-Désert
6	VITTEAUT Guy (prop de bois)	Avenue de la Gare 71390 St-Désert
7	HUOT Michel	16 Rue du Moulin 71390 St-Désert
8	DAVANTURE Daniel	9 Rue de la Montée 71390 St-Désert
9	CANNET Jacques	5 Rue du Moulin Mirault 71390 St-Désert
10	GALLAND André	14 Rue du Stade 71390 St-Désert
11	RENAUD Paul	45 Rue du Mont Avril 71390 St-Désert
12	BERTHOUX Maurice	35 Rue des 4 Chemins 71390 St-Désert

MEMBRES SUPPLEANTS		
	Nom et Prénom	Adresse
1	ZABLOCKI Géraldine	Les Pourroux 71390 St-Désert
2	MAZOYER Véronique	Impasse du Ruisseau 71390 St-Désert
3	DUCHENE Jean	Lot. Cortier 71390 St-Désert
4	PELLETIER Henri	Cercot 71390 Moroges
5	DUBUIS Jean	Cocloyes 71390 St-Désert
6	ISSERT Daniel	6 Rue de Pépins 71390 St-Désert
7	LAGRANGE Michel	69 Avenue de Bourgogne 71390 St-Désert
8	LEFEUVRE Michel	21 Rue du Treuil 71390 St-Désert
9	LEGLISE Serge	7 Rue de Nesvres 71390 St-Désert
10	GOUBARD Pierre-François	4 Rue de Bassevelle 71390 St-Désert
11	PIGNERET Jean-Claude	1 Rue de la Pompe 71390 St-Désert
12	PONSOT Bernard	La Condemaine 71390 St-Désert

6- Indemnité de conseil au Receveur Municipal :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention :

- **DÉCIDE :**

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jocelyn CHAPOTOT, Receveur municipal à la Trésorerie de Buxy/Saint-Gengoux-le-National
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

7- Convention de transfert lotissement Chailloux. Rétrocession des voiries et réseaux du lotissement « les sentiers du chailloux » :

Monsieur le maire présente le projet de lotissement de la SARL TERRES DE BOURGOGNE sise 14bis rue Colbert - 71100 Chalon-sur-Saône.

Cette opération est située : Avenue de Bourgogne et Rue de Nesvres.

Le lotisseur sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux secs qui seront réalisés dans le futur aménagement du lotissement « Les Sentiers du Chailloux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix Pour, 1 voix Contre :

- **ACCEPTÉ** la rétrocession des équipements et des espaces communs du lotissement « Les Sentiers du Chailloux » qui sera réalisé Avenue de Bourgogne et Rue de Nesvres par la SARL TERRES DE BOURGOGNE
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention de transfert avec la SARL TERRES DE BOURGOGNE
- **DIT** que ce transfert se fera à l'euro symbolique, aucun frais ne sera à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

1- Signalétique des salles Rocheriaux et Barigas :

Monsieur Thomas LAGRANGE explique que deux plaques permettant d'identifier les deux salles arriveront prochainement. Des panneaux routiers viendront par la suite (après l'aménagement de la place de l'Église).

Madame Marie-Édith GROISON explique que l'éclairage est à revoir car Les lampes existantes sont cassées. L'éclairage dans la descente est aussi à revoir ainsi qu'une meilleure signalisation du défibrillateur

2- Point sur l'application de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015 : travaux d'activités pédagogiques (TAP) et projet éducatif territorial (PEDT) :

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN explique la nécessité de la gestion des TAP par la structure du Centre de loisirs pour bénéficier des aides de la CAF. Le PEDT a été validé par la CAF et induira une aide de 4500€ pour les TAP à la rentrée prochaine. La condition est que les intervenants en TAP soient des personnels qualifiés par un diplôme d'animation pour au moins 80% d'entre eux.

Une décision a été prise entre les professeurs des écoles, les parents d'élèves et la commission EJ2C pour modifier les plannings des maternelles en intégrant les TAP en fin de matinée de 11 h15 à 12h00.

3- Réorganisation des locaux de l'école et du centre de loisirs :

Madame la première adjointe explique aux membres du conseil municipal les constats évoqués avec l'Inspecteur de l'éducation nationale. En effet, il semble que les départs consécutifs des différents professeurs des écoles pour les classes de maternelles soient dus en partie à un isolement. En effet, les classes de primaires sont regroupées dans la même enceinte ce qui permet une proximité entre les enseignants. Par contre, une classe de maternelle se trouve à l'écart et induit un manque d'encadrement pour les élèves si le professeur a besoin de s'absenter vers ses collègues.

Par conséquent, il est proposé au conseil de réaliser des travaux dans une des classes située vers la classe de maternelle. Ceci permettrait à une des classes d'intégrer le groupe scolaire de la maternelle et permettre ainsi des regroupements de deux enseignants dans chaque enceinte.

4- Modification des horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence postale :

Monsieur le Maire, constatant la complexité des horaires d'ouvertures, propose une modification concernant les horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence postale afin de faciliter la mémorisation des horaires pour les usagers.

Ouverture tous les matins de la semaine de 10h à 12h et les lundis, mercredis et vendredis après-midis de 14h à 18h.

Le samedi, l'ouverture sera effective de 9h à 12h.

Fermeture les mardis et les jeudis après-midis (les temps de fermeture des services au public ont pour but de dégager des moments aux secrétaires de mairie pour traiter les dossiers sans interruption).

La nouvelle organisation prendra effet à compter de la rentrée de septembre.

5- ONF, compte rendu de la commission des bois :

Monsieur Gilbert BÉNAS explique que des badges permettant d'accéder à la déchetterie de Granges seront bientôt mis en place.

Par rapport à ce constat, il est question de clôturer les bois environnant pour éviter un dépôt d'ordures des personnes n'ayant pas de badges. Le repérage des affouages pour 2015/2016 a été réalisé avec le garde forestier et nécessiteront un vote du conseil.

Pour information, la dernière vente de bois (douglas) a rapporté 4 322 € à la commune.

6- Décret portant convocation des collèges électoraux pour les sénatoriales :

Ce décret nécessite un prochain conseil municipal le 20 Juin pour élire trois délégués pour les élections de septembre.

7- Informations transmises :

Il est rappelé que des panneaux d'anciens vigneronns sont toujours à l'entrée du village. Il est proposé de les retirer et de les donner à leur propriétaire.

Il est proposé de refaire un point sur les panneaux de rues qui peuvent manquer (exemple : route de Jambles).

Monsieur le Maire clôt les délibérations à 22h40.